

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2021

N°44

OBJET :	AUTORISATION DE RECRUTEMENTS DE PERSONNELS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES ET MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 40	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 23 Juin 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le trente juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M PEREZ, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoint.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M LECINA, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M JORDAN, M ICHE, M BELMAS, Mme RIVEL, M MOLHERAT, Mme JULIEN, M BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M MONTAGNÉ

EXCUSES : M ARIAS, Mme GASC, Mme BOUTALEB, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. PEREZ, M. LE MAIRE, M ICHE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le code du travail et notamment les articles L5134-19-1 à L5134-34 et R5134-14 à R5134-50 ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 renforçant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Vu la circulaire n° DGEFP/MIP/METH/MPP/2020/32 du 28 février 2020 relative au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail ;

Vu la circulaire n° DGEFP/MIP/MPP/BVEEF/2020/163 du 28 septembre 2020 relative à la mise en œuvre des mesures du plan 1 jeune 1 solution concernant les PEC ;

Vu l'arrêté préfectoral de la région Occitanie n° 2021/CUI/1 du 30 mars 2021, fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les contrats PEC ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 23 du 09 mars 2021 ;

Par délibération en date du 09 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé le recrutement de personnels dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC).

L'arrêté préfectoral de la région Occitanie du 30 mars 2021 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les contrats PEC, est venu apporter des modifications sur la durée de cette aide, passant de 12 mois à 09 mois.

Aussi, à compter du 31 mars 2021, les contrats PEC conclus entre la Ville et les bénéficiaires sont d'une durée de neuf mois maximum, éventuellement renouvelables une fois.

De plus, et considérant les besoins de la Ville, il est proposé d'ouvrir la possibilité de recourir à 3 nouveaux emplois dans les domaines et aux conditions suivantes :

- 1 emploi d'une durée de 09 mois à temps complet au sein de la direction générale des services techniques pour exercer des missions d'entretien des jardins publics et espaces verts sur l'ensemble de la ville ;
- 1 emploi d'une durée de 09 mois à temps complet au sein de la direction des opérations funéraires pour exercer des missions de gardiennage et d'entretien des cimetières ;
- 1 emploi d'une durée de 09 mois à temps complet au sein de la direction des ressources humaines pour exercer les missions d'agent de gestion et suivi de la formation ;

Les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012 du budget.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le recours aux contrats PEC dans les conditions supra définies,
- D'autoriser la présentation d'offres de recrutement auprès des prescripteurs correspondants,
- D'autoriser le Maire à signer et exécuter toutes pièces administratives y afférentes et notamment les conventions, contrats, renouvellements et avenants à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte à L'UNANIMITE les propositions ci-dessus énoncées**

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210630-delib300621044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2021

Affichage : 08/07/2021

